

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Monder AOUADHI, Gérard AUTPETIT, Jean-Marie COURTOIS, Antoine FENOLL, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Antoine DELION, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Eliane FABRIS, Catherine JOUIN REY, Muriel NARBONNE,

Absent : Mme Elisabeth SEILER

Secrétaire de séance : Mme Catherine JOUIN REY

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29.11.2010**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

### **TRIENNAL DE VOIRIE : SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL**

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter en sus du Conseil Général (maximum 50 % si les travaux concernent la sécurité) le Conseil Régional (maximum 30 %) au titre de sa politique en faveur des circulations douces et des équipements cyclables, et demande aux conseillers s'ils acceptent cette proposition et s'il l'autorise à signer tous les documents afférents.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Régional et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents.**

### **MODIFICATION DU POS : APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, ET DES MODIFICATIONS**

Mr le Maire fait lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en demandant au conseil municipal s'il accepte la modification du document d'urbanisme communal

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du document d'urbanisme communal.**

### **VALIDATION DU PROJET « CLEVERT » (CONDITIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES POUR LA REHABILITATION DE LA BIODIVERSITE ORDINAIRE**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de conditions socio-environnementales pour la réhabilitation de la biodiversité ordinaire « CLEVERT » et demande aux conseillers s'ils accepteraient de participer à ce projet prévu sur une durée de 2 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de participer au projet « CLEVERT ».**

**DSP (DELEGATION DU SERVICE PUBLIC) DE L'ASSAINISSEMENT : CREATION DE LA COMMISSION SPECIFIQUE A L'EXAMEN DE CELLE-CI (SELON LA LOI SAPIN)**

Conformément aux dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin, et au décret d'application n°93-471 du 24 mars 1993, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et au vu du rapport de présentation établi par M. Le Maire retranscrit au registre des délibérations, a décidé le principe de la délégation du service public d'assainissement par affermage, et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure prévue par la loi.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Art L 1411-5), la commission spécifique à l'examen de la délégation du service public sera composée de :

Membres titulaires :

Mr Jacques DROUHIN Président

Mr Gérard AUPETIT

Mr Jean-Marie COURTOIS

Mme Annick ANTOINE

Membres suppléants :

Mr Monder AOUADHI

Mr Jean-Baptiste BIGOT

Mme Marguerite PICHON

Représentants non élus au Conseil de la Collectivité :

Mr Gilles HUREL Comptable de la collectivité

Et d'un représentant de la DCCRF (Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la composition de la commission.**

**QUESTION DIVERSES**

Mr le Maire précise que lors de la visite annuelle de Mr Didier JULIA, député de Seine et Marne, le projet d'agrandissement de la bibliothèque a été évoqué, et il a été convenu de le solliciter au titre de sa réserve parlementaire, il propose donc aux conseillers de prendre la délibération correspondante.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter Mr Didier JULIA au titre de sa réserve parlementaire, et autorise Mr le Maire à faire les démarches nécessaires.

Par ailleurs, il indique également :

1. Que les travaux environnementaux financés à 80 % par le Conseil Général ont débuté avec la création d'un chemin de randonnée

2. qu'il a chargé Mr JM COURTOIS de s'occuper du déplacement de la cabine téléphonique dans la perspective des travaux dans la grange (nouvelle mairie) et de prendre contact avec le Conseil Général pour le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique concernant le projet de fibre optique
3. qu'il a reçu le document final concernant le Parc Naturel Régional du Gâtinais qui doit être présenté en délibération en février aux 3 présidents de région
4. qu'il a reçu les remerciements de l'AFR pour la participation de la commune lors du Téléthon (achat de sapins), du FC FLAGY pour l'octroi de sa subvention, ainsi que les remerciements de Mr et Mme FRANC, de Bernadette et Léo TANT pour le repas offerts aux anciens.